

# STRATÉGIE AUTOCHTONE SUR LE VIH/SIDA AU CANADA

LE SOMMAIRE DES LIGNES DIRECTRICES DE  
L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

COMPREND :



MANDAT DU COMITÉ  
PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE  
PROMESSE DES ENGAGEMENTS  
SOMMAIRE SUR LES INTERVENANTS CLÉS  
PLAN DE TRAVAIL DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LA STRATÉGIE

**VERSION DÉFINITIVE**

LE 21 AOÛT 2001

LE PRÉSENT DOCUMENT SE PROPOSE DE SERVIR DE LIGNE DIRECTRICE ET D'OUTIL AU GROUPE DE TRAVAIL LORS DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE AUTOCHTONE SUR LE VIH/SIDA AU CANADA. NOUS TENONS À DÉDIER LE PRÉSENT DOCUMENT ET LA PROCHAINE STRATÉGIE À TOUS CEUX ET CELLES ATTEINTS DU VIH/SIDA QUI SONT PASSÉS DANS LE MONDE DES ESPRITS. QUE LEUR SOUVENIR DEMEURE À JAMAIS AUPRÈS DE NOUS AINSI QUE LE RESPECT QUE NOUS LEUR TÉMOIGNONS ET L'HOMMAGE QUE NOUS LEUR RENDONS. PUISSENT-ILS À JAMAIS ÊTRE NOS GUIDES ET NOTRE SOUTIEN DANS NOTRE TRAVAIL.

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Renseignements concernant la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada ..... | 1  |
| Sommaire des lignes directrices de l'élaboration de la stratégie .....            | 3  |
| Principes directeurs du groupe de travail de la stratégie .....                   | 4  |
| Groupe de travail de la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada .....      | 6  |
| Comité sur les questions nouvelles .....  | 8  |
| Secrétariat du groupe de travail .....  | 9  |
| Réseau Canadien Autochtone du SIDA .....  | 10 |
| Coordonnateur de la stratégie .....   | 12 |
| Liste des intervenants clés .....   | 13 |
| Promesse des engagements du groupe de travail .....                               | 15 |
| Mandat du groupe de travail .....   | 16 |
| Mandat du Comité sur les questions nouvelles .....                                | 18 |
| Plan de travail de la première année de la stratégie .....                        | 19 |
| Glossaire .....   | 20 |

## **Renseignements concernant la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada**

Le Réseau Canadien Autochtone du SIDA (RCAS) a entrepris d'assurer l'élaboration d'une Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada au cours des deux prochaines années. Le financement de cette initiative sera réalisé dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. La stratégie comprendra tous les autochtones et leurs problèmes reliés au VIH/sida. Au fil des années, comme les voix des personnes autochtones infectées et touchées par le VIH/sida sont devenues plus fortes et plus unifiées, un certain nombre de stratégies autochtones ont vu le jour à travers le pays, et ce, grâce aux individus et aux groupes qui désirent prendre une approche proactive en matière de VIH/sida dans leur région. Un grand nombre de ces stratégies se sont avérées très efficaces afin d'assurer des façons et des moyens de s'occuper des questions reliées au VIH/sida chez les communautés autochtones, lorsqu'ils surviennent et selon la façon qu'ils existent dans nos communautés depuis le début de l'épidémie. Actuellement, il existe des stratégies autochtones sur le VIH/sida bien établies en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. De telles stratégies sont également en cours d'élaboration dans d'autres régions; toutes se trouvent à diverses phases de l'élaboration et de la mise en oeuvre. Pourtant, à partir du début, il n'y a pas eu de stratégie nationale pour les autochtones en matière de sida bien établie visant à relier les stratégies régionales et à assurer des politiques et un modèle en réponse aux questions touchant le VIH/sida chez les autochtones à l'échelle nationale.

En 1997, a eu lieu l'incorporation à l'échelle nationale du Réseau Canadien Autochtone sur le SIDA (RCAS); d'ailleurs, un bureau national a été établi à Ottawa en 1998. Quoiqu'il y ait eu une demande parmi les organismes affiliés du RCAS dès le début afin d'établir un cadre par écrit en matière de stratégie autochtone nationale, un grand nombre d'entre eux qui étaient impliqués dans ce mouvement à ce moment-là estimaient qu'il était trop tôt pour ce faire – et que devait être élaborée en partant de zéro une stratégie nationale officielle qui résulterait du lien naturel des stratégies à mesure qu'elles seraient élaborées dans les régions. Ce n'est qu'à présent que les voix régionales sont devenues suffisamment fortes et unifiées de sorte qu'une stratégie nationale officielle se trouve à notre portée. Bien que des stratégies n'existent pas encore de façon officielle dans toutes les régions du Canada, il est du moins évident que les voix des autochtones se font entendre à travers le pays et qu'elles sont en mesure de parler au nom de leurs peuples et de leurs régions dans le but de permettre que ne soit omis aucun groupe, individu ni aucune question.

Jusqu'à présent, l'élaboration de la stratégie nationale se trouve à la phase initiale. On a demandé à un groupe de travail ad hoc qui se propose de surveiller l'élaboration de la stratégie de tenir une réunion à Ottawa les 8 et 9 avril en vue d'avoir une discussion à cet effet. Les demandes visant les personnes qui devaient faire partie de ce comité ont été soumises au Réseau Canadien Autochtone du SIDA. En raison de contraintes de temps et du nombre de réponses limitées à l'appel de demandes, toutes les personnes qui ont fait la demande pour faire partie du comité ont été convoquées à la première réunion qui s'est déroulée à Ottawa. Lors de cette réunion, les

participants ont passé en revue le document cadre sur l'élaboration et ont discuté de la composition du comité. Par ailleurs, des téléconférences ont eu lieu en avril et en mai dans le but de poursuivre ces discussions.

# Sommaire des lignes directrices de l'élaboration de la stratégie

Les éléments suivants représentent les grandes lignes des rôles et responsabilités des divers secteurs impliqués dans l'élaboration de la stratégie ainsi qu'un cadre visant à servir de guide lors de l'élaboration effectuée par le groupe de travail. Le présent document doit servir d'outil dans l'éventualité où pourraient survenir des questions en matière d'autorité et de responsabilité. Le présent cadre comporte notamment :

1. Un mandat concernant chaque groupe participant au projet.
2. La personne, l'entité ou l'organisme devant lequel le groupe est directement responsable.
3. Les méthodes et les moyens utilisés pour signaler les progrès et les résultats.
4. La composition de chaque groupe participant au projet.
5. Une répartition des rôles et responsabilités relatives au projet.
6. Les principes directeurs concernant le groupe de travail et la stratégie.
7. Une promesse des engagements du groupe de travail.
8. Une liste des intervenants clés devant participer à la stratégie.
9. Un mandat destiné à chaque comité.
10. Une évaluation du processus d'élaboration cadre (à inclure).

## **Principes directeurs du groupe de travail de la stratégie**

En vue d'être un membre en règle du groupe de travail de la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada, un membre individuel doit souscrire aux principes suivants :

- Nous respectons les engagements du groupe de travail de la stratégie envers tous les autochtones à risque, infectés et touchés par le VIH/sida du Canada.
- Nous reconnaissons l'importance et les contributions des personnes vivant avec le VIH lors de l'élaboration de toutes les phases et de la mise en oeuvre de la stratégie.
- Nous respecterons, d'abord et surtout, toutes les croyances, pratiques et habitudes des autochtones et agiront avec fierté et dignité selon les exigences du patrimoine autochtone.
- Nous nous engageons à permettre aux autochtones d'avoir une meilleure qualité de vie, une vie meilleure et un mieux-être, quel que soit le coût qui y est rattaché.
- Nous soucirons entièrement aux principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) concernant l'information et les programmes réalisés par les autochtones.
- Nous offrirons notre soutien envers l'harmonie chez les autochtones sans se soucier du lieu de leur résidence et sans faire de distinctions entre les individus inscrits et non inscrits ou parmi les Métis, les Indiens ou les Inuits.
- Nous appuyerons et nous nous efforcerons d'atteindre les buts et les objectifs prévus de la stratégie.
- Nous rendons hommage à la diversité; nous ferons preuve de franchise lorsque nous exprimerons notre point de vue par rapport à des questions particulières et nous témoignerons du respect envers les opinions des autres membres du groupe de travail, des intervenants et de tous les groupes autochtones.
- Nous encourageons les personnes à soumettre les griefs, les commentaires ou les plaintes concernant le groupe de travail à l'attention du secrétariat du groupe de travail.
- Les individus doivent s'efforcer de travailler en collaboration avec les collègues du groupe de travail, les partenaires de la stratégie, les intervenants et les individus afin de résoudre les problèmes qui nous touchent mutuellement.

- Nous nous efforcerons de travailler en collaboration avec les autres groupes et organismes, qu'ils soient autochtones ou non autochtones, en vue de développer une société offrant des possibilités égales à tous les individus et du respect envers tout ce qui est vivant.
- Nous respectons les engagements du groupe de travail de la stratégie envers les intervenants.
- Nous nous rappellerons toujours qui nous sommes. Nous conserverons une approche communautaire et nous nous souviendrons de nos communautés.

# **Groupe de travail de la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada**

## **MANDAT**

Assurer une conduite, une direction et une expertise d'un point de vue holistique dans tous les domaines lors de l'élaboration; faire des recommandations quant à la mise en oeuvre de la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada, à partir de notre participation antérieure, actuelle et future auprès de nos communautés autochtones.

## **RESPONSABILITÉ DU GROUPE DE TRAVAIL**

Envers les communautés et les individus que nous desservons  
Envers les intervenants clés de la stratégie

## **COMPOSITION (non finalisée)**

- Trois (3) personnes autochtones vivant avec le VIH/sida.
- Trois (3) représentants d'organismes politiques autochtones.
- Trois (3) représentants de la communauté autochtone sur le VIH/sida.
- Quatre (4) stratégies régionales autochtones sur le VIH/sida bien établies (C.-B., Alb., Ont., Qc).
- Trois (3) représentants du Réseau Canadien Autochtone du SIDA.
- Deux (2) représentants de Santé Canada.

Le groupe de travail sera composé de représentants parmi les peuples Inuit, Métis et des Premières Nations.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

- Élaborer un énoncé de mission et les objectifs de la stratégie.
- Assurer la direction et la vision concernant la stratégie.
- Favoriser le développement de positions relatives aux diverses questions traitées dans le cadre de la stratégie, y compris les questions à mesure qu'elles surviennent.
- Approuver toutes les versions de la stratégie avant qu'elles soient publiées aux groupes d'intervenants et au public.
- Choisir, en collaboration avec le RCAS et le coordonnateur de la stratégie, la méthode, la façon, le contenu et la conception concernant la stratégie écrite, sa présentation et sa distribution à partir de son élaboration initiale jusqu'à son achèvement.
- Promouvoir la stratégie auprès du public et parler en son nom.
- Soutenir le coordonnateur de la stratégie et le bureau du RCAS dans toutes les questions en ce qui concerne l'exécution de la stratégie afin que celle-ci se termine avec succès.
- Assurer une expertise quant aux questions touchant l'élaboration de la stratégie en

- s'appuyant sur son expérience et son affiliation.
- Signaler le progrès et l'élaboration de la stratégie lors du sommet annuel des intervenants.
- Inviter les spécialistes de différents domaines ou sur diverses questions, selon leur développement dans le cadre de la stratégie, à faire partie du groupe de travail.
- Approuver le procès-verbal de toutes les réunions du groupe de travail.

#### **MÉTHODES LIÉES À LA RESPONSABILITÉ**

- Faire la publication du procès-verbal des réunions du groupe de travail dans le bulletin du RCAS et dans Internet (tâche exécutée par le coordonnateur de la stratégie).
- Tenir des réunions deux fois par année avec les intervenants de la stratégie.
- Donner son soutien au secrétariat du groupe de travail lors de l'exécution de ses fonctions.
- Faire connaître son adresse électronique individuelle et son affiliation dans Internet à titre de personne-ressource et de porte-parole de la stratégie.
- Annoncer les noms des individus faisant partie du groupe de travail.

#### **MÉTHODES LIÉES AUX RAPPORTS**

Le procès-verbal de toutes les réunions doit être remis au bureau du Réseau Canadien Autochtone du SIDA et, sur l'approbation du groupe de travail, être mis à la disposition du public par l'intermédiaire de Internet et du bulletin du RCAS.

#### **ENGAGEMENTS LIÉS AU TEMPS**

- Une (1) réunion par téléconférence par mois.
- Trois (3) réunions en personne par année.
- Deux (2) réunions des intervenants par année.

# **Comité sur les questions nouvelles**

## **MANDAT**

Établir, présenter et prioriser les tendances et les questions nouvelles à l'ordre du jour des réunions du groupe de travail, par l'intermédiaire du secrétariat du groupe de travail, relativement à une coordination des organismes autochtones de lutte contre le sida bien établis dans les stratégies régionales et provinciales.

## **DIRECTEMENT RESPONSABLE**

Devant le groupe de travail de la stratégie

## **MÉTHODES LIÉES AUX RAPPORTS**

Le procès-verbal de la réunion doit être présenté au groupe de travail pour examen (corrections et approbation) lors de chaque réunion tenue par celui-ci.

## **COMPOSITION**

Trois (3) membres du groupe de travail.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

- Se réunir de façon ad hoc afin de discuter des nouvelles questions devant être présentées au groupe de travail.
- Établir un mécanisme continu permettant de traiter des nouvelles questions portant sur des peuples autochtones vulnérables lorsqu'elles sont soulevées auprès d'homologues à l'échelle régionale et provinciale.
- Définir et surveiller les éclosions et les épidémies; de plus, signaler les résultats établis au groupe de travail.
- S'occuper du mécanisme du système de surveillance et de suivi (p. ex., surveiller les mises à jour portant sur les épidémies de Santé Canada, recueillir des témoignages anecdotiques dans les communautés, etc.).

# **Secrétariat du groupe de travail**

## **MANDAT**

Assurer une assistance pratique, technique et en logistique au groupe de travail et au coordonnateur de la stratégie lors de l'élaboration de l'ordre du jour des réunions, de la planification des sommets des intervenants, de l'entretien des communications et des suivis entre les divers secteurs du projet.

## **DIRECTEMENT RESPONSABLE**

Devant le groupe de travail.

## **MÉTHODES LIÉES AUX RAPPORTS**

Entretenir des communications régulières (mises à jour et rapports d'étape) entre le coordonnateur de la stratégie, le groupe de travail et le bureau du RCAS.

## **COMPOSITION**

Le secrétariat du groupe de travail sera nommé par le groupe de travail.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

- Travailler en collaboration avec le coordonnateur de la stratégie en vue d'établir l'ordre du jour des réunions du groupe de travail.
- Faciliter, en compagnie du président, les réunions du groupe de travail.
- Entretenir et favoriser une communication entre les divers secteurs du projet.
- Inscire les directives du groupe de travail et les incorporer dans la stratégie.
- Conserver un procès-verbal précis des réunions du groupe de travail et du Comité sur les questions nouvelles..
- Faire en sorte, après avoir reçu l'approbation du comité, de publier le procès-verbal des réunions avec l'assistance du coordonnateur de la stratégie.

# **RÉSEAU CANADIEN AUTOCHTONE DU SIDA**

## **MANDAT**

Favoriser et assurer une conduite, une coordination et une orientation concernant le projet.

## **DIRECTEMENT RESPONSABLE**

Devant les organismes affiliés du RCAS, les membres individuels, les partenaires, les intervenants communautaires et les bailleurs de fonds assurant le financement du projet.

## **MÉTHODES LIÉES AUX RAPPORTS**

- Le procès-verbal de toutes les réunions doit être conservé dans les dossiers pour permettre un accès facile au public.
- Les fiduciaires présentent des rapports aux bailleurs de fonds.

## **COMPOSITION**

Le personnel du bureau du RCAS (y compris, sans toutefois s'y limiter, le directeur général, le coordonnateur des projets nationaux et les consultants travaillant au projet).

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

- Procurer une approbation et une orientation relativement à tous les aspects du projet.
- Approuver toutes les décisions relatives au budget et la correspondance concernant le projet.
- Collaborer étroitement avec le secrétariat, le groupe de travail et le coordonnateur de la stratégie afin d'assurer une prestation opportune, efficace et réussie de la stratégie.
- Fournir des rapports d'étape mensuels à Santé Canada concernant l'élaboration du projet.
- Prendre des dispositions relativement au déplacement du consultant, si besoin est.
- Surveiller directement le travail et le progrès du coordonnateur de la stratégie.
- Faire la préparation en matière d'impression, de traduction et de distribution de la stratégie une fois terminée, approuvée et ayant fait l'objet d'un essai pilote par les représentants communautaires et les intervenants.
- Voir à ce que le financement du projet soit disponible à tous les stades de l'exécution.
- Demander l'approbation du directeur général du RCAS concernant toutes les décisions relatives au budget; aviser le directeur général au sujet des divergences par rapport au budget prévu, qu'elles soient prévisibles ou non prévisibles, aussitôt qu'elles deviennent évidentes.

- Conserver un budget prévu et réel en s'appuyant sur les dépenses à ce jour.
- Réaliser un rapport financier non vérifié une fois le projet terminé.
- Mener une évaluation de l'élaboration de la stratégie et décrire publiquement les réussites et les besoins d'amélioration du processus.

# Coordonnateur de la stratégie

## MANDAT

Réaliser les résultats attendus de la stratégie de manière efficace et en temps utile.

## DIRECTEMENT RESPONSABLE

Devant le directeur général et les coordonnateurs des projets nationaux du Réseau Canadien Autochtone du SIDA.

## MÉTHODES LIÉES AUX RAPPORTS

Rapports hebdomadaires envoyés au bureau du RCAS et au secrétariat du groupe de travail ainsi que la préparation de mises à jour, au besoin.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Assister à toutes les réunions du groupe de travail et du Comité sur les questions nouvelles pour observations et conseils.
- Exécuter toutes les directives du bureau du RCAS concernant le projet en fonction des recommandations du groupe de travail.
- Préparer le matériel relié au projet.
- Assurer une participation communautaire active aux projets en faisant la coordination des réunions avec le secrétariat et les intervenants.
- Entretenir des rapports avec le groupe de travail, le Comité sur les questions nouvelles, le secrétariat et le bureau du RCAS afin d'obtenir des observations relativement à la logistique du projet.
- Assurer la coordination des activités reliées au projet, comme les présentations, les ateliers, etc.
- Préparer, pour approbation, toutes les ébauches de la stratégie pour les dates spécifiées dans le contrat.
- Préparer et donner la copie finale de la stratégie au bureau du RCAS pour la date spécifiée dans le contrat; présenter le projet et discuter à cet effet suivant les instructions du coordonnateur du bureau du RCAS.
- Préparer un rapport final à la fin du projet.
- Surveiller le progrès.
- Mettre l'ébauche au point.
- Respecter les prévisions relatives à la date limite.

## **Liste des intervenants clés**

Note : La méthode de participation des intervenants dans le processus est continue et fait partie du mandat du groupe de travail. Les catégories indiquées ci-dessous permettent d'inclure la méthode organisationnelle reliée aux intervenants; ces catégories seront mentionnées lors de la réunion semestrielle des intervenants indiquée dans le plan de travail du projet. Pour obtenir de l'information concernant la façon de vous identifier comme intervenant de la stratégie, prière de communiquer avec le Réseau Canadien Autochtone du SIDA au numéro sans frais suivant : 1-888-265-CAAN.

### **GROUPES POLITIQUES AUTOCHTONES À L'ÉCHELLE NATIONALE**

Groupes qui défendent les autochtones à l'échelle nationale (p. ex., Assemblée des Premières Nations, Ralliement national des Métis).

### **GROUPES POLITIQUES RÉGIONAUX**

Organismes régionaux qui défendent les autochtones à l'échelle régionale, comme les associations des centres d'accueil régionales, les coalitions des Métis et les conseils de santé des Inuits.

### **GROUPES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES**

Organismes et individus qui préconisent et établissent les politiques concernant les autochtones à l'échelle communautaire, comme les centres d'accueil urbains spécifiques et les centres communautaires des Inuits et des Métis.

### **GROUPES DE DÉFENSE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES AUTOCHTONES**

Organismes dévoués à la défense de divers problèmes de santé chez les autochtones, notamment les mandats de santé généraux et les mandats spécifiques liés au sida.

#### **National**

Organismes autochtones sur la défense de la santé qui possèdent un mandat national, comme les associations des infirmières et infirmiers et des médecins autochtones, le Réseau Canadien Autochtone du SIDA, etc.

#### **Régional-provincial-territorial**

Organismes autochtones sur la défense de la santé qui possèdent un mandat régional, comme le Red Road HIV/AIDS Network et la Circle Of Hope HIV/AIDS Strategy au Québec.

## **Organismes communautaires**

Organismes communautaires sur la santé et/ou le sida, comme le projet Tree Of Creation d'Edmonton et le Healing Our Nations de la Nouvelle-Écosse.

## **Promesse des engagements du groupe de travail**

1. Tous les membres du comité doivent assurer leur vision et leur expertise lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la stratégie.
2. Tous les membres pourront s'exprimer au nom de leur organisme et/ou par rapport aux besoins et inquiétudes de leur communauté.
3. Tous les membres ont la responsabilité de travailler en collaboration avec le Réseau Canadien Autochtone du SIDA ainsi que ses membres, ses partenaires et son personnel.
4. Tous les membres du groupe de travail ont la responsabilité de respecter la date limite des rapports et des fonctions telle qu'elle a été déterminée par le Réseau Canadien Autochtone du SIDA et le secrétariat du groupe de travail.
5. Tous les membres ont la charge d'assister aux réunions générales sur la stratégie ou de s'assurer que des personnes entièrement informées les remplacent.
6. Tous les membres doivent faire des revendications et des pressions auprès des gouvernements en vue d'assurer le financement relié au transport, à l'hébergement et aux dépenses connexes en vue de permettre une participation aux réunions.
7. Tous les membres du groupe de travail doivent en principe appuyer, approuver et valider la stratégie, ses buts et ses objectifs.

### **Membres agissant à titre de conseillers**

On demandera, au besoin, la participation des membres agissant à titre de conseillers sans droit de vote.

J'ai \_\_\_\_\_, lu les engagements, je les ai compris et je consens à les faire observer du mieux que je peux à titre de membre du groupe de travail de la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada.

Date : Jour : \_\_\_\_ Mois : \_\_\_\_ Année : 2001

## **Mandat du groupe de travail (non finalisé)**

1. Le quorum du groupe de travail doit représenter les deux-tiers (2/3) des membres. On fera l'appel en vue de déterminer si le quorum est atteint à n'importe quel moment durant les réunions du groupe de travail.
2. Toutes les affaires d'administration présentées au groupe de travail seront traitées par motion.
3. On peut traiter les motions des deux manières suivantes :
  - a) **PAR VOTE** : Chaque membre aura un vote. Tous les votes seront faits à main levée ou, s'il y a lieu, par scrutin secret. Une majorité des votes déterminera les questions, à l'exception des motions de résiliation, et les défis reliés aux décisions du président, qui exigent les deux-tiers (2/3) de la majorité des votes. Dans le cas où il y a un nombre égal de votes, le président prendra le vote décisif. Les motions qui sont approuvées, sans opposition, peuvent être considérées comme étant acceptées de façon unanime.
  - b) **PAR CONSENSUS** : À la suite d'une motion où une question doit être décidée par consensus, le président entendra toutes les questions soulevées par les membres. Lorsque le président aura décidé que toutes les questions ont été soulevées et qu'il existe une volonté générale à poursuivre une question d'une façon particulière, le consensus sera considéré comme ayant été obtenu.
4. Aux fins d'inscription, tous les interlocuteurs doivent s'identifier en donnant leur nom, le nom de l'organisme affilié ou autre organisme avant de s'adresser au président ou au groupe de travail.
5. Les principes directeurs, soit le respect, l'honnêteté, l'ouverture d'esprit, la vérité, la transparence et la responsabilité doivent être défendus par toutes les personnes qui assistent aux réunions du groupe de travail.
6. On encourage les observateurs et les conseillers à participer aux réunions du groupe de travail et aux séminaires, toutefois seuls les membres votants peuvent présenter des motions et des résolutions et voter sur celles-ci lors des réunions du groupe de travail.
7. Les membres qui ne sont pas présents aux réunions du groupe de travail et qui n'ont pas nommé une personne officielle pour les remplacer n'auront pas droit de vote par procuration.
8. Les règles de procédure Bourinot régiront les débats lors des réunions du groupe de

travail de la stratégie.

9. Les délégués des jeunes doivent avoir dix-huit ans ou plus et doivent être présents dans la salle de réunion pour pouvoir voter.
10. Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne sera permise (ne sera tolérée) et aucune personne sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue ne sera autorisée dans les salles de réunion du groupe de travail.
11. Les observateurs et les membres agissant à titre de conseillers doivent prévenir le président qu'ils seront présents avant le début de la réunion.

## **Mandat du Comité sur les questions nouvelles**

Le Comité sur les questions nouvelles est désigné au cours des premières réunions tenues par le groupe de travail. Il doit être composé d'au moins trois (3) personnes, dont l'une qui agit à titre de président du comité.

1. Le quorum du Comité sur les questions nouvelles doit représenter le total des membres.
2. Toutes les affaires d'administration présentées au comité seront traitées par motion.
3. Les motions doivent être traitées par consensus. (Voir Mandat du groupe de travail - Page 16)
4. Les membres qui ne sont pas présents aux réunions du groupe de travail et qui n'ont pas nommé une personne officielle pour les remplacer n'auront pas droit de vote par procuration.
5. On s'attend à ce que les principes directeurs, c'est-à-dire le respect, l'honnêteté, l'ouverture d'esprit et la vérité, soient défendus par toutes les personnes qui assistent aux réunions du Comité sur les questions nouvelles.

## **Plan de travail de la première année de la stratégie**

Le plan de travail suivant ne comprend pas les téléconférences mensuelles du groupe de travail ou du Comité sur les questions nouvelles qui tiennent des réunions selon le besoin.

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| 8 et 9 avril 2001                 | Réunion visant une discussion sur le cadre de l'élaboration.   |
| Avril - Mai - Juin - Juillet 2001 | Définir les questions et les domaines prioritaires devant être compris dans la stratégie au moyen de téléconférences et du courrier électronique.  |
| Août 2001                         | Deuxième réunion en personne du groupe de travail en vue de relever les questions et d'exécuter la phase d'élaboration des priorités. Révision des stratégies régionales et des modèles d'élaboration de la stratégie. |
| Septembre 2001 - Décembre 2001    | Élaboration de l'ébauche de la stratégie.  |
| Janvier 2002                      | Troisième réunion en personne du groupe de travail en vue de faire la présentation de l'ébauche de la stratégie.   |
| Février 2002                      | Révision de l'ébauche de la stratégie en fonction de la rétroaction du groupe de travail.  |
| Mars 2002                         | Présentation de l'ébauche de la stratégie aux intervenants clés.   |

## Glossaire

Autochtones - Peuples autochtones du Canada, notamment les Inuits, les Métis et les Premières Nations (Indiens inscrits et non inscrits).

CQN - Comité sur les questions nouvelles.

GT - Groupe de travail (de la Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada).

OALS - Organisme autochtone de lutte contre le sida.

PAVIH/sida - Personne autochtone vivant avec le VIH/sida.

PCAP - Propriété, contrôle, accès et possession se réfèrent à l'information et aux programmes inscrits et destinés à constituer un avantage pour les peuples autochtones du Canada; ces programmes doivent être dirigés conformément au principe de PCAP qui signifie qu'ils sont possédés, contrôlés, accédés et possédés par des autochtones, et ce, pour les autochtones. La Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada se dévoue au principe de PCAP.

RCAS - Réseau Canadien Autochtone du SIDA.

SIDA - Syndrome d'immunodéficience acquise.

Stratégie - Stratégie nationale pour les autochtones en matière de sida; appellation maintenant connue sous Stratégie autochtone sur le VIH/sida au Canada.